

Circulaire du CSEE

sur les politiques d'éducation et de formation

1/2015

- *Renforcer le rôle des partenaires sociaux dans le cadre du Semestre européen : les priorités pour l'éducation et la formation dans l'examen annuel de la croissance 2015*
- *Education et formation au cours de la présidence lettone*
- *Principes directeurs concernant la formation entrepreneuriale*



Renforcer le rôle des partenaires sociaux dans le cadre du Semestre européen :

les priorités pour l'éducation et la formation dans l'examen annuel de la croissance 2015

Le Semestre européen est devenu un outil important pour la formulation de recommandations aux États Membres dans le domaine de l'éducation et de la formation. Chaque année, ces recommandations contribuent à la mise en œuvre de réformes nationales dans ces deux secteurs.

L'[Examen annuel de la croissance 2015](#) est une communication de la Commission européenne adressée aux États membres, marquant le coup d'envoi du [Semestre européen](#) 2015 (le cycle annuel de gouvernance économique). Cet Examen annuel de la croissance, ainsi que les documents qui l'accompagnent, en l'occurrence le Projet de [Rapport conjoint sur l'emploi](#), définit un [ensemble de mesures visant à stimuler l'emploi, la croissance et les investissements](#), annoncées comme une priorité majeure dans les Orientations politiques¹ pour la nouvelle Commission européenne.

Cette dernière estime que le niveau de mise en œuvre des recommandations par pays demeure encore insatisfaisant. Selon l'Examen annuel de la croissance, il convient de renforcer l'efficacité du Semestre européen et d'accroître l'appropriation politique, l'obligation de rendre des comptes et l'acceptation du processus par l'ensemble des acteurs. Afin d'améliorer la mise en œuvre des

¹ Orientations politiques pour la nouvelle Commission du 15 juillet 2014 : http://ec.europa.eu/priorities/docs/pg_fr.pdf

recommandations par pays, la Commission européenne a décidé de rationaliser le Semestre européen².

Prévisions de l'Examen annuel de la croissance 2015 :

- Les **partenaires sociaux**, tant au niveau européen que national, doivent être davantage impliqués dans les politiques de mise en œuvre des recommandations par pays.
- La Commission européenne veillera à ce que les **partenaires sociaux** européens soient mieux « associés » au processus du semestre européen.
- Les **partenaires sociaux** sont invités à participer activement aux programmes de réformes nationaux.

A titre d'exemple, l'Examen annuel de la croissance 2015 suggère que la Commission européenne

Comment accroître l'implication des syndicats d'enseignants au niveau national et européen ?

L'Examen annuel de la croissance 2015 suggère d'impliquer davantage les partenaires sociaux nationaux en ce qui concerne :

- La définition des programmes de réformes nationaux
- Une présentation préalable des analyses nationales effectuées par la Commission européenne, afin de disposer de plus de temps pour examiner et discuter les priorités en matière d'éducation et de formation
- Une participation plus étroite du Parlement européen au Semestre européen, afin de renforcer les débats portant sur ce dernier

s'engage dans des débats avec le Parlement européen et les partenaires sociaux au niveau européen, avant la publication du rapport et qu'elle poursuive le dialogue après son adoption. Sur la base des analyses par pays (mécanisme d'alerte, bilan approfondi, etc.), la Commission devrait collaborer avec le Parlement européen et les partenaires sociaux pour collecter des commentaires concernant des questions nationale spécifiques.

L'Examen annuel de la croissance 2015 présente les principales priorités du programme de la nouvelle Commission européenne pour l'emploi et la croissance.

La Commission européenne reconnaît que la reprise de l'économie européenne se fait attendre et que les quelques progrès attendus pour 2014 et 2015 se sont rapidement estompés au cours de la seconde moitié de 2014. En guise de solution pour sortir de la crise, l'Examen annuel de la croissance 2015 propose l'adoption d'une approche intégrée de la politique économique et sociale en 2015,

² Système comprenant une révision de la législation « six-pack » et « two-pack »², accompagnant l'Examen annuel de la croissance 2015.

s'articulant autour de trois piliers principaux : stimuler les investissements, accélérer les réformes structurelles et viser la stabilité budgétaire.

Stimuler les investissements, en particulier dans des domaines clés tels que les systèmes éducatifs et l'innovation. A cet égard, le [Plan d'investissement pour l'Europe](#) devrait permettre de cibler de nouvelles infrastructures propices à l'investissement, principalement des réseaux énergétiques et de haut débit, des infrastructures de transport, l'éducation, la recherche, l'innovation, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Voir la [Position du CSEE concernant le Plan d'investissement pour l'Europe](#).

Accélérer les réformes structurelles au niveau des Etats membres

Afin de lutter contre le taux de chômage élevé, l'Examen annuel de la croissance 2015 souligne **l'importance des éléments suivants** :

- Systèmes d'EFP et de formation en alternance
- Apprentissage tout au long de la vie, au travers de la mobilisation des acteurs publics et privés, en élargissant l'accès à tous les âges
- Nécessité d'améliorer l'évaluation des compétences requises aux niveaux régionaux et sectoriels

Pour ce qui est de la modernisation des systèmes de protection sociale, il convient de mettre en place des politiques sociales mieux ciblées et de les compléter par :

- **Services de garde d'enfants et enseignement abordables,**
- Prévention de l'**abandon scolaire précoce,**
- **Aides à la formation et à l'emploi.**

Les priorités identifiées seront incluses dans les prochaines recommandations par pays.



Priorités de la présidence lettone pour l'éducation et la formation

Le 1er janvier 2015, la Lettonie a repris la présidence du Conseil de l'Union européenne. Programme de la présidence <https://eu2015.lv/fr/la-presidence-et-l-ue/priorites-de-la-presidence-lettone>.

Ordres du jour provisoires des réunions du Conseil pour le second semestre de 2014 : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/fc/140297.pdf

Twitter : [@eu2015lv](https://twitter.com/eu2015lv)

Principaux objectifs stratégiques

Les principaux objectifs de la présidence lettone sont les suivants :

- Une **Europe compétitive** : faire progresser les travaux dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe ; continuer à œuvrer en faveur du renforcement du marché unique ; lancer les discussions et jeter les bases de travail dans le cadre de l'Union de l'énergie ; promouvoir la compétitivité industrielle.
- Une **Europe numérique** : faire progresser les travaux sur la protection des données et sur le paquet relatif au marché des télécommunications ; lancer des discussions sur la stratégie relative au marché unique numérique.
- Une **Europe engagée** : faciliter la révision de la politique européenne de voisinage ; faire progresser le partenariat transatlantique et se focaliser sur les objectifs de développement pour l'après-2015.

En accord avec le programme de 18 mois défini par le trio présidentiel (Italie - Lettonie - Luxembourg), la présidence lettone se concentrera sur l'**examen à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020**, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des réformes structurelles ancrées dans les recommandations par pays (RPP).

Par ailleurs, la présidence visera tout particulièrement à :

- Renforcer le **Partenariat oriental** en veillant à établir des relations politiques plus étroites, notamment pour améliorer l'éducation
- Réexaminer la **Stratégie UE-Asie centrale**, en renforçant les engagements de l'UE notamment au travers de discussions sur les échanges dans le domaine de l'éducation

Principales priorités pour l'éducation et la jeunesse

L'objectif de la présidence lettone est de renforcer le programme pour l'éducation en établissant des liens plus étroits entre la Stratégie Europe 2020 et le Cadre stratégique Education & Formation 2020.

La présidence portera son attention sur :

- Discussions pour évaluer les progrès globaux et définir les domaines prioritaires dans le **Rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre de la stratégie Education & Formation 2020**
- **Enseignement et formation professionnels**
- **Internationalisation de l'enseignement supérieur**, au travers d'un renforcement de la coopération entre les pays européens et asiatiques
- **Evaluation du Processus de Bologne** dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Rôle de l'**éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire** dans la promotion de la créativité, de l'innovation et des compétences numériques ;
- **Accès à l'éducation et efficacité des investissements**
- Transparence et reconnaissance des **compétences et des qualifications** ;
- **Formation en matière de santé** pour les enfants et les adolescents - ex. repas scolaires
- **Recherche et innovation** : mise en valeur de l'Espace européen de la recherche (EER) et utilisation optimale des investissements publics dans le secteur de la recherche

Les principales mesures législatives

Le Conseil Education, jeunesse, culture et sport se réunira le 18 mai 2015. Les thèmes suivants seront abordés :

- Adoption du Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la **Coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Programme Education et Formation 2020)**, y compris les priorités pour 2015-2017
- Adoption du projet de conclusion du Conseil concernant le rôle de l'**éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire** dans la promotion de la créativité, de l'innovation et des compétences numériques
- Débat public sur la transparence et la reconnaissance des **compétences et des qualifications** pour la mobilité et l'employabilité

La réunion du Conseil Affaires économiques et financières du 10 mars se penchera sur les questions suivantes :

- Approche générale concernant le **Plan d'investissement pour l'Europe** : http://ec.europa.eu/priorities/jobs-growth-investment/plan/docs/an-investment-plan-for-europe_com_2014_903_fr.pdf

- L'entrepreneuriat : une **compétence essentielle** dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe
- **Engagement des parties prenantes**
- **Programme et méthodes pédagogiques** pour la formation entrepreneuriale
- **Résultats d'apprentissage et évaluation** dans le domaine de la formation entrepreneuriale
- **Soutenir les éducateurs et la direction des établissements de formation**
- Passerelles pour les **entrepreneurs motivés**

Enfin, il **fournit des idées pratiques et des cadres concrets pour la mise en œuvre.**